



## En concubinage et employée

Par **Newheid**, le **29/08/2021 à 13:28**

Bonjour. Je suis l'employée de mon ex conjoint . J'ai déménagée hier. Il m'attends lundi au travail. Il est plein de haine et de colère. Depuis plusieurs mois, il me parle a longueur de journée de notre situation familiale , il crû et m'insulte regulierement. Il y a un an j'ai déjà eu un arrêt de travail au motif de harcèlement moral. Le déménagement hier s'est très mal passé . Les gendarmes sont intervenus. Ils ont saisi un fusil et Mr a posé un couteau à côté de lui quand mes amis sont arrivés en camion (comme une menace silencieuse) . Je ne peux pas retourner travailler demain ! C'est impossible. J'ai peur ! Que dois-je faire , quelles sont les démarches à faire afin que je ne me mette pas en tort ? Je vous remercie d'avance de vos réponses . H

Par **P.M.**, le **29/08/2021 à 13:37**

Bonjour,

Si les conditions de travail ne sont pas réunies et que notamment votre sécurité physique et morale n'est pas acquise, vous pourriez prendre acte de la rupture du contrat de travail aux torts exclusifs de l'employeur par lettre recommandée avec AR en indiquant la raison...

Par **youris**, le **29/08/2021 à 13:58**

bonjour,

vous pouvez déposer une plainte contre votre ex, surtout si les gendarmes sont intervenus.

salutations

Par **P.M.**, le **29/08/2021 à 14:02**

Mais cela ne résout pas la poursuite du contrat de travail qu'il faut bien rompre...